

Edito du Président

La protection de l'environnement, la santé et la traçabilité sont une des attentes fortes des consommateurs. L'agriculture biologique est une des pistes retenues pour répondre à cette demande et l'augmentation de la consommation des produits biologiques est là pour en témoigner. Pour appuyer les agriculteurs bio et accompagner les agriculteurs conventionnels dans leur démarche de conversion, la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône a recruté un animateur en agriculture biologique depuis octobre 2007. Son rôle est de vous apporter des réponses aux questions que vous vous posez, de coordonner les actions de groupes de producteurs bios, d'informer et favoriser le développement de l'agriculture biologique sur notre département. N'hésitez donc pas à contacter François MARTIN pour lui faire part de vos demandes et de vos besoins ! Par ailleurs, nous avons joint à ce premier numéro d'InfoBio13 un petit questionnaire nous permettant de mieux vous connaître et de répondre à vos besoins. Merci à vous de prendre quelques minutes pour le compléter et nous le renvoyer.

Je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux, ainsi que de belles et bonnes récoltes pour cette nouvelle année !

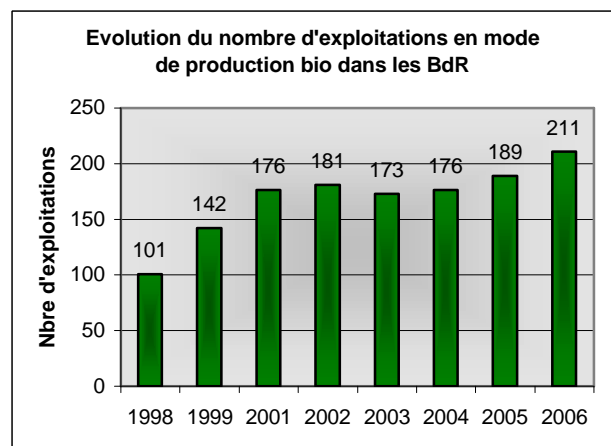
André BOULARD

Les chiffres de la bio

Avec une augmentation de 2,5 % d'exploitations bio par an entre 2001 et 2006, **la France** possède 11 640 exploitations cultivant 552 824 hectares en mode de production biologique. Elle est donc en cinquième position en terme de surfaces cultivées en bio parmi les 25 Etats membres de l'Union européenne en 2005, mais en queue de peloton (20^{ème}) avec 2 % des surfaces agricoles françaises cultivées en bio, contre 14 % pour l'Autriche, 8,4 % pour l'Italie... Rappelons que le Président de la République, suite au « Grenelle de l'Environnement », a fixé un objectif à atteindre : 6% de la SAU bio française d'ici 2012. reste à savoir les moyens qui seront mis en œuvre pour y répondre...

La région Provence Alpes Côtes d'Azur est quant à elle, la première région de France avec 6,3 % de ses surfaces cultivées en bio et une augmentation de 11,2 % entre 2005 et 2006 (contre 0,4 % au niveau national).

Les Bouches-du-Rhône comptent 211 exploitations certifiées bio ou en conversion cultivant 11 318 hectares (+ 12 % entre 2005 et 2006), soit 6,9 % de la surface agricole du département. Les Bouches-du-Rhône se situent donc en deuxième position en terme du nombre d'exploitations (derrière le Vaucluse – 227 exploitations) et des surfaces cultivées (derrière les Alpes de Haute Provence – 13 285 hectares) et en troisième position en terme de % de SAU cultivée en bio (derrière les Alpes de Haute



Provence 8,2 % et les Hautes Alpes 7 %). Le département est leader pour la production de céréales, oléagineux, protéagineux, légumes et fruits en production certifiée bio.

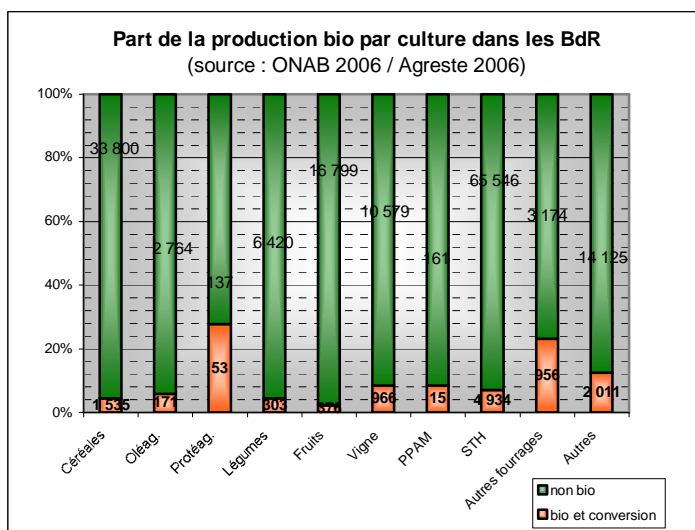
Le marché du bio

Le marché des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique était de 1,6 milliards d'euros en 2005 en France.

De part son mode de production, l'agriculture biologique répond aux exigences des consommateurs (traçabilité, des produits sains, le respect de l'environnement, la (re)découverte des goûts avec des variétés adaptées aux terroirs...) et connaît actuellement un fort développement : plus de 4

français sur 10 consomment un produit bio au moins une fois par mois (enquête CSA/Agence bio 2006), un marché avec une croissance de près de 10 % chaque année depuis 1999... toutefois, la France peine à fournir le marché et se doit d'importer une part non négligeable de produits biologiques.

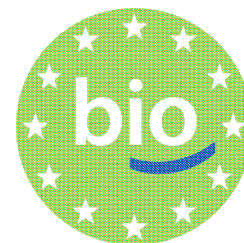
La région est marquée par un fort potentiel de développement lié au circuit court (marché, vente à la ferme, paniers,...) mais aussi les cultures de nos terroirs sont demandées sur les circuits longs (magasins spécialisés, GMS, export,...) et les Bouches du Rhône compte un nombre non négligeable de structures tournées vers ces marchés (environ 60 % des exploitations en maraîchage, arboriculture).



Nouveau Règlement Bio en application au 1^{er} janvier 2009

Les ministres de l'Agriculture de l'Union européenne, réunis mardi 12 juin 2007 à Luxembourg, ont conclu un accord pour un nouveau règlement sur la production bio et son étiquetage. L'objectif étant d'harmoniser les règles de production au niveau européen, notamment sur demande de l'APCA. Parmi les nouvelles mesures, on note : l'obligation d'utiliser le logo biologique de l'Union (ci-contre le nouveau logo européen utilisable dès février 2008), qui pourra toutefois être accompagné de logos nationaux ou privés, et l'obligation d'indiquer le lieu où les produits ont été cultivés afin d'informer les consommateurs. Un produit biologique pourra contenir des traces accidentelles d'OGM avec une tolérance de 0,9 % au maximum (contre 0,1 % actuellement, correspondant au seuil de détection). Aucune modification ne sera apportée à la liste des substances autorisées pour l'agriculture bio et des bases sont jetées pour ajouter des règles concernant l'aquaculture, le vin, les algues et les levures biologiques. Enfin, l'accord prévoit à l'horizon 2011 un examen par l'UE de la réglementation des secteurs de la restauration et des cantines.

Les règles de flexibilité doivent permettre des dérogations temporaires en cas de non disponibilité d'un ingrédient, de contraintes particulières (climatique ou géographique) ou de situations catastrophiques. Ces dérogations seront décidées et encadrées par l'Union Européenne et ou par chaque Etat comme actuellement.



La FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique) mène actuellement une réflexion sur la création d'une marque. Si vous souhaitez de plus amples informations à ce sujet, nous pouvons vous fournir leur proposition.

Clause de sauvegarde sur la culture du maïs OGM MON 810

Le 11 janvier 2008, le Gouvernement engage la procédure contradictoire afin de déposer une clause de sauvegarde sur la culture du maïs OGM MON 810, jusqu'à la réévaluation par les instances européennes de l'autorisation de commercialisation de cet OGM.

Cette décision, prise en application du principe de précaution, s'appuie sur les conclusions du comité de préfiguration de la Haute autorité sur les OGM, faisant état d'éléments scientifiques nouveaux et la nécessité d'expertises complémentaires sur les effets sanitaires et environnementaux de l'OGM MON 810 à long terme.

Le Gouvernement rappelle que les doutes sur cet OGM, actuellement cultivé en France, ne condamnent pas l'intérêt de cette technologie pour relever les défis alimentaires et environnementaux. Aussi, annonce-t-il un plan sans précédent d'investissement dans les biotechnologies végétales de 45 millions d'euros, soit une multiplication par 8 des budgets actuels.

Rappelons l'importance de cette décision sur les produits issus de l'agriculture biologique qui ne doivent pas, à ce jour, contenir la moindre trace d'OGM.

Les aides en faveur de l'agriculture biologique

Pour les agriculteurs bios :

- La Loi d'Orientation Agricole du 05 janvier 2006 a mis en place un « **crédit d'impôts** », pour une durée de 3 ans, pour les producteurs (tout agriculteur au forfait ou au réel, payant ou ne payant pas d'impôt) dont 40 % des recettes proviennent d'une activité certifiée bio et ne bénéficiant pas d'aides à la conversion sur plus de 49,9 % de leur surface. Cette année, lors de votre déclaration d'impôts 2007, dans le formulaire 2042-CKD-DPR spécifique aux agriculteurs, cocher la case « crédit d'impôt » et indiquer le montant auquel vous avez droit (1 200 € si vous avez moins d'un hectare puis 200 € supplémentaire par hectare - plafonné à 4 ha soit 2 000 €). Vous devez également envoyer aux services fiscaux le formulaire 2079-BIO-SD (disponible auprès de votre Trésorerie générale ou la Chambre d'Agriculture).
- **L'aide à la certification** est un nouveau dispositif mis en place par le Conseil Régional PACA en octobre 2007 : 100 % des frais de certification sont pris en charge, plafonnés à 1000 euros (50 % financements de la Région PACA, 50 % FEADER).

Pour les agriculteurs en conversion, une MAE « **aide à la conversion** » a été mise en place. Ce dispositif vise à inciter et à accompagner des exploitations s'engageant pour partie ou en totalité dans une démarche de conversion à l'agriculture biologique.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, les aides par hectare engagé vous seront versées annuellement pendant les 5 années de l'engagement (plafonnées à 7600 euros / an) : maraîchage (600 €/ha/an) ; cultures légumières de plein champ, arboriculture et viticulture et PPAM (350 €/ha/an), cultures annuelles et prairies temporaires (200 €/ha/an), prairies et châtaigneraies (100 €/ha/an). La demande d'aide doit être faite au plus tard le 15 mai (date des déclarations PAC) de l'année suivant votre premier engagement au mode de production biologique.

① François MARTIN – 04 42 23 86 26 – f.martin@bouches-du-rhone.chambagri.fr

N'oubliez pas de vous notifier à l'Agence Bio

Chaque année, la **notification à l'Agence Bio est obligatoire** pour tous les producteurs suivant le mode de production biologique. Pour les agriculteurs nouvellement convertis à l'agriculture biologique, vous devez faire une demande de notification auprès de l'Agence Bio au plus tard un mois après votre date d'engagement. Pour les agriculteurs biologiques, vous devriez recevoir prochainement le formulaire « producteur en agriculture biologique » qui est à retourner avant le

30 avril à l'Agence Bio. Attention, la notification à l'Agence Bio peut conditionner l'obtention de certaines aides et l'absence de notification vaut abandon de l'activité agriculture biologique. N'oubliez pas de joindre au formulaire une copie de votre « attestation d'engagement » ou votre « licence » en cours de validité.

① Agence Bio : 6 rue Lavoisier 93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS - tél. : 01 48 70 48 42

Qui fait quoi en bio dans les Bouches du Rhône ?

La **Chambre d'Agriculture** a recruté un conseiller – animateur en agriculture biologique. Son rôle est de conseiller les producteurs désireux de se convertir à l'agriculture biologique, d'appuyer les agriculteurs bios dans leurs démarches et d'accompagner les projets de groupes de producteurs. Depuis son arrivée en octobre dernier, une quarantaine de personnes l'ont contacté pour des projets de conversion ou d'installation en bio.

La **station d'expérimentation de la Pugère** mène un programme d'étude sur les variétés résistantes à la tavelure. Certaines études ont porté sur le comportement agronomique du Poirier conduit en agriculture biologique et sur l'application de la Kaolinite en association avec la Carpovirusine 2000 pour lutter contre le carpocapse.

Les CETA (Centre d'Etudes Techniques Agricoles) apportent un appui technique auprès de leurs adhérents. Certains maraîchers ou arboriculteurs sont adhérents de CETA conventionnels. Le CETA Bio 13 fût créé en 2003 pour apporter un appui spécifique aux agriculteurs bios. Le CETA Bio 13 a pour objet, dans le cadre de sa mission d'intérêt général de développement agricole, de fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation du travail. La Chambre d'Agriculture apporte son soutien à cette structure. Toutefois, le CETA Bio 13 ne dispose pas de techniciens et mène actuellement une enquête pour connaître les besoins des agriculteurs bios en terme d'appuis techniques.

En 1996, l'association **Verte Provence** a été créée afin de promouvoir la production de fruits et légumes de ses adhérents (une quinzaine actuellement), notamment vers les opérateurs commerciaux à travers la création de la marque Verte Provence garante d'une qualité, de volume produit ainsi que de l'origine des produits.

En 2007, l'association **Soleil Bio** a vu le jour pour prendre le relais de la structure Soleil Bio Pais (devenue la plate-forme Biocoop Sud Est). Elle regroupe environ 70 producteurs en production maraîchère et fruitière. Son objectif est d'organiser la production pour le réseau des magasins Biocoop.

L'été 2007, l'association **Agribio13** a également été créée. Elle adhère à Bio de Provence (Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique) qui fait partie du réseau FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique). Elle souhaite une organisation par filière afin de fédérer les agriculteurs, de contribuer au développement de l'agriculture biologique par la promotion des produits bio locaux mais a aussi pour objet de défendre les intérêts des producteurs agrobiologistes au travers du réseau FNAB. La Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône apporte un appui en terme d'animation à cette structure. Une plaquette « où trouver des produits Bio dans le 13 », l'opération Floraison Bio (voir ci-dessous), la diffusion d'outils de communication sont les premières actions d'Agribio13.

Des **outils de communication** sont élaborés par Bio de Provence qu'il vous est possible d'acheter : sacs en amidon de maïs, panneau « AB » en bois, panneau en bois « Ici on produit Bio » personnalisable en fonction de vos productions. Les tarifs de ses outils sont très attractifs car le Conseil Régional PACA participe à leur financement.



Groupe d'échanges techniques

Nous souhaitons mettre en place des groupes d'échanges techniques (maraîchage, arboriculture, grandes cultures, viticulture, élevage) pour effectuer des bilans de campagne (problèmes rencontrés, techniques utilisées avec leurs avantages et inconvénients,...), comparaison d'itinéraires techniques, identification de vos besoins, réalisation de références technico-économiques,... Merci de nous contacter pour nous art de votre intérêt à ces groupes d'échanges !

① François MARTIN – 04 42 23 86 26 – f.martin@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Floraison Bio :

Créée il y a cinq ans par Agribio 04, les journées fermes ouvertes « Floraison bio » ont pris de l'ampleur au fil des années. En 2007, 62 fermes biologiques ont ouvert leurs portes dans toute la région. L'événement permet de favoriser la rencontre entre agriculteurs et citoyens.

Cet événement correspond à de nombreuses motivations : promouvoir les fondements et l'éthique de l'agriculture bio ; faire découvrir les savoir-faire, techniques et patrimoines d'une ferme biologique ; développer la consommation de produits bio régionaux ; participer à la valorisation et au développement du territoire...

En 2007, pour la deuxième année de participation des Bouches du Rhône, 330 visiteurs se sont rendus sur les treize fermes ouvertes des Bouches du Rhône. Huiles d'olive, vins, viande de taureaux, fruits et légumes, plantes aromatiques, céréales : une grande diversité de productions biologiques était représentée. Les dégustations et visites organisées ont été appréciées, notamment la visite de l'élevage de taureaux de Camargue chez Joël Granier.

Cette année, l'opération « Floraison Bio » aura lieu le 08 et 09 juin 2008. Si vous êtes intéressés pour y participer, merci de nous téléphoner afin que nous vous envoyions un bulletin d'inscription (date limite des inscriptions fixée au 29 février 2008). A noter, cette journée est organisée par le réseau Bio de Provence, il convient donc que vous soyez adhérent à Agribio13 pour y participer.

Site Internet de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône

La Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône s'est doté d'un site Internet. Vous pourrez y trouver des informations techniques, un agenda des événements sur les Bouches du Rhône, les actions que nous menons et vos interlocuteurs... www.agri13.fr

Compost de déchets verts

Rémy MOUTON, conseiller recyclage à la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, et Michel GEYNET, conseiller maraîchage à la CA 13, travaillent actuellement sur un projet de compost de déchets verts avec l'UNEP (Union National des Entrepreneurs du Paysage). Dans ce cadre, ils souhaitent mener des expérimentations sur des parcelles de maraîchers bios et favoriser les échanges d'expériences sur ce thème et plus largement sur le compostage. Un groupe de travail pourrait être constitué. N'hésitez pas à manifester votre intérêt !

Recherche de Produits bio

Afin de répondre à une forte demande pour approvisionner les établissements scolaires (opération « menu de saison » au collège et « manger bio » au lycée), les restaurants (opération avec les « Logis de France »), les AMAP (système de « paniers » contractualisés, 1000 familles en attente à Marseille), ou encore « les Paniers Marseillais » (système de paniers hors du réseau AMAP), nous recherchons des producteurs bios capables de répondre à ces demandes.

① « Menu de saison » : Bernard Guérin CA 13 – 04.42.23.86.12

① « Logis de France » : Pauline Huvet CA 13 – 04.42.23.86.25

① AMAP : Alliance Provence – 04 94 98 80 00

① Association « Les Paniers Marseillais » Ferme pédagogique de la Tour du Pin : M et Mme Chauvet 06 17 77 00 96

① Association des commerçants de l'île – Martigues (mise en place d'un marché bio) : M. Fourneron 04 42 49 33 25.

① Mise en place d'un marché bio à Salon de Provence : M. Tourenc : 06 84 87 22 40

Pour la Restauration Hors Domicile (RHD), une réunion pourrait être organisée avec Agribio04 sur ce thème afin de savoir quelle organisation nous pouvons avoir sur le département. Merci de manifester votre intérêt pour ce projet !

Bio de Provence reçoit régulièrement des demandes de produits bios de la part d'entreprise. Pour exemple des demandes reçues : pomme de terre AGRIA (120 000 tonnes), huile de tournesol, oignon de Simiane (150 kg), carottes (50 tonnes), céleri (20 tonnes), chou (20 tonnes), maïs bio (1 tonne annuelle pour un éleveur de volaille dans le Var).

① Claire RUBAT DU MERAC - Chargée de mission Commercialisation Bio de Provence 04 90 84 43 62.

Agenda

Formations :

Du 19 au 21 février 2008 : **Agriculture bio-dynamique** bases & pratiques

Du 4 au 6 mars 2008 : **Fruits Rouges** en AB

① Jean-Luc Petit - Le Chant des Arbres - Manosque 04 92 78 53 19 www.arbobio.com

6 mars 2008 : **Arboriculture biologique** – Chambre d'Agriculture du Vaucluse

11 mars, 25 mars et 03 avril : **conversion viticulture biologique**

① Natacha Sautereau - Chambre d'Agriculture du Vaucluse. 04 90 23 65 13

Journée découverte « **Oléiculture biologique** » à Manosque, les 25 février, 17 mars ou 21 Avril.

① Alex SICILIANO 06 79 05 22 49

08 avril 2008 : colloque "Développer les grandes cultures biologiques : valorisation de quatre années de programmes d'expérimentation" à Paris

① ITAB / ONIGC – 01.40.04.50.65 ou www.itab.asso.fr

09 et 10 avril 2008 : Journée technique ovin lait et viande en AB (St Afrique – Aveyron).

① ITAB et le Pôle Scientifique AB Massif Central Julie Grenier 04 73 98 69 56.

17 et 18 avril 2008 : Colloque « Agriculture Biologique et Changement Climatique » à l'ENITA de Clermont Ferrand. ① 04 73 98 13 29

Annonces

Vend fientes sèches de volaille pour engrais (agrée Ecocert)

① Mme Rodier (Salon de Provence) 06 85 21 93 35